

**Présents** : M. Jean Claude CROZE, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Michel FLAN, M. David ROULAND, M. Stéphane TRONCY, M. Jean Pierre ROSIQUE, M. François HERVE, M. Philippe VARON, M. Michel BERNARDINI, M. Alexis BOLLARD, M. Emmanuel BAYET, M. Jean Marc BORNAND, M. Yves MASSARD COMBE, Mme Marthe MASSONNAT, Mme Catherine CHOUVET.

**Excusés** : Mme Christiane ANASTASI CLERC a donné pouvoir à Mme Florence DUNOYER, Mme Claudine GILQUIN a donné pouvoir à M. François HERVE, Mme Evelyne SIMON a donné pouvoir à M. Jean Claude CROZE.

**Absente excusée** : Mme Agnès GOUTTE

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en demandant aux Conseillers Municipaux l'approbation du précédent compte rendu du Conseil. Accord unanime. Il nomme les 2 secrétaires de séances : Florence DUNOYER et Jean Pierre ROSIQUE.

Avant de présenter l'ordre du jour, M. le Maire propose qu'en ce 13 mai 2011, chaque membre du Conseil Municipal présent signe la pétition de soutien à Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, journalistes français retenus en otage avec leurs trois accompagnateurs en Afghanistan depuis 500 jours. Cette pétition sera envoyée au comité de soutien au nom de la commune.

## **1. Subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David ROULAND, Adjoint à la vie associative. Ce dernier précise qu'en tant que Président d'une association communale qu'il ne prendra pas part au vote conformément à l'article L. 2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de transparence et de clarté, M. Jean Marc BORNAND, Conseiller Municipal et par ailleurs Président d'Adrilac fera de même..

Monsieur David ROULAND présente ensuite aux Conseillers Municipaux le travail effectué par la commission vie associative en décembre dernier et propose d'attribuer les subventions suivantes pour 2011 :

A l'unisson : 700 € ; APE : 785 € (1 000 € – 215 € micro) ; Adrilac : 400 € ; Art Scène : 1200 € ; ASBI Foot : 2 500 € ; Boule : 300 € ; BSI Cyclisme : 700 € ; Cantabile : 500 € ; Cyclotourisme : 1750 € (subvention exceptionnelle pour le renouvellement d'équipement sportif) ; Equilibre nature Espace : 1 000 € ; GV Mixte BSI : 450 € ; La Saintinoise : 1 000 € ; les arts au soleil : 300 € ; TaeKwonDo : 800 € ; Tennis Plus : 2 000 €. et 50 € pour une association extérieure : Les Papillons Blancs

Le total des subventions s'élève à 14 435 €.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal (à l'exclusion de M. ROULAND David, M. BORNAND Jean-Marc en qualité de présidents d'associations) pour procéder au versement de ces subventions.

## **2. Convention d'occupation du domaine public**

M. David ROULAND, précise qu'il s'agit d'une convention type, destinée aux différentes associations communales notamment qui sont amenées à l'occasion de la kermesse, de la brocante ou de la course pédestre annuelle à occuper le domaine public. On retrouve la même trame que pour l'utilisation de locaux communaux. Il y a un aspect réglementaire, sécuritaire, un plan de prévention qui sera à réaliser pour chaque manifestation. Ce projet de convention a été étudié par la commission vie associative, présenté et expliqué aux associations principalement concernées. M. le Maire salue le travail réalisé par David Rouland et la commission vie associative.

M. le Maire met au vote : accord à l'unanimité.

### **3. Convention de reversement partiel du droit de place au Comité des Fêtes (brocante 2011)**

Il rappelle qu'il s'agit de définir le cadre du reversement de la participation du droit de place au comité des fêtes. Jusqu'à présent le tarif de l'emplacement était de 13 € dont 12 € reversé au comité des fêtes. Fin décembre le tarif a été réévalué par le Conseil Municipal à 14 €. Il est proposé de reverser 12,50 € au comité des fêtes. M. le Maire précise que la gestion de ces emplacements par la mairie prend du temps, il faudrait étudier avec le Comité des Fêtes une gestion en directe par celui-ci. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **4. Périmètre préemption Balcon du Lac au profit du Conseil Général**

M. Jean Michel FLAN présente le dossier au Conseil Municipal. Il y a des emplacements prioritaires qui sont à préserver sur la commune telle la Buffaz. Un travail est réalisé en collaboration avec le conservatoire du littoral pour préciser le périmètre actuel. Il convient en conséquence d'annuler l'ancien périmètre pour le substituer au nouveau périmètre de préemption. On passe de 794 parcelles, correspondant environ à 158 ha, à 1185 parcelles pour un peu plus de 339 ha. Le plan précise la priorité des zones.

La nouvelle délibération permet de préciser la nouvelle zone de préemption sur laquelle désormais le Conseil Général pourra préempter au nom de la commune.

M. ROSIQUE demande pourquoi on augmente cette zone de préemption. M. FLAN précise que c'est avec la ferme de Gigot que c'est posée la question d'une possibilité de préemption. Cela permet de protéger le cadre paysager de la commune. M. BAYET demande si cela impacte une autorisation de circuler à VTT ou autre. M. FLAN précise que le but n'est pas de contraindre l'objectif c'est de protéger et de ne pas dénaturer le site. M. le Maire rappelle que la question de la circulation relève du pouvoir de police du Maire. Il rappelle qu'à travers la mise en place de ce périmètre il s'agit d'avoir une vision à long terme.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **5. Convention ONF**

M. le Maire présente la question aux Conseillers Municipaux. Il s'agit de renouveler la convention existante permettant à l'ONF d'entretenir le passage de la canalisation d'eau qui traverse la forêt de Corsuet pour alimenter la commune. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à signer la convention et régler la somme correspondante à cet entretien.

### **6. Demande subvention FDEC**

M. Stéphane TRONCY précise qu'il s'agit d'une extension du vestiaire actuel du foot pour l'association du Tennis. Le premier projet prévoyait 2 vestiaires, un local technique, un foyer et un sanitaire pour une surface de 80 m<sup>2</sup> représentant un coût de 180 000 €. Le projet initial a été revu pour être réduit à 55 m<sup>2</sup> en concertation avec les membres du Tennis Club : un seul vestiaire, un local technique, un foyer et un sanitaire. Le montant prévu des travaux est de 130 000 €. M. Yves MASSARD COMBE demande si au niveau d'un pré-projet il ne serait pas judicieux de partir sur le projet initial plus grand. Mme Marthe MASSONNAT demande comment la subvention va être calculée. M. le Maire précise que c'est une enveloppe cantonale. M. David ROULAND demande si la démolition du mur d'entraînement est prévue dans le projet à 130 000 €. M. Stéphane TRONCY précise d'une part qu'il faut compter 2000 € le m<sup>2</sup> pour un vestiaire aux normes et d'autre part que le mur sera au final seulement consolidé et rénové. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un projet pour le budget 2012. M. Jean Marc BORNAND estime le coût élevé et que cela engage le budget 2012. M. le Maire rappelle que l'on en est au pré-projet et que la procédure oblige de le chiffrer sans que cela constitue un engagement ferme. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **7. Demande subvention réserve parlementaire**

M. le Maire précise qu'il s'agit du même projet d'extension du Vestiaire des Bauches au bénéfice du Tennis Club. Il a rencontré le député de la circonscription qui a accueilli cette demande favorablement. Il s'agit de cofinancer le projet. La réponse devrait arriver en fin d'année. Mme CHOUVET s'interroge pour savoir si on peut présenter cette demande chaque année. M le Maire informe sur la gestion de cette ligne de subvention qui reste à la discrétion des parlementaires. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **8. Choix du bureau d'études Nant du Bachet**

M. Jean Michel FLAN, Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, présente le dossier aux Conseillers Municipaux. Il rappelle la délibération prise fin 2010 et précise qu'il convient de la compléter à la demande du Conservatoire. Le Conseil Municipal a validé par délibération le fait de lancer une étude sur le Nant du Bachet. Le cahier des charges a été établi avec une tranche ferme (avec étude hydrologique) et une tranche conditionnelle : la réalisation de l'étude. 2 cabinets d'étude ont formulé une réponse : BIOTEC et CIDEE. Il est proposé de retenir le cabinet CIDEE à la fois sur le prix, sur le phasage, ..... M. ROULAND demande quand les travaux vont démarrer. Il semblerait que ce soit en juillet ou plus probablement en septembre. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

M le Maire clôt l'ordre du jour du Conseil Municipal à 20 h 40.

Il donne quelques informations :

- le portique de Brison est commandé et sera prochainement mis en œuvre.
- La commission voirie avance dans ses travaux de plan de classement. Il donne la parole à Alexis Bollard. La voirie communale a été déjà observée. Actuellement la commission a réalisé un répertoire des chemins ruraux. Une réunion de validation va avoir lieu pour permettre de passer à la procédure de classement avec enquête publique.
- La partie du chemin du lac (en contrebas du boulevard Gaston Mollex) va faire l'objet d'une interdiction de stationner dans le sens montant et descendant pour mettre en sécurité les riverains (accès d'urgence notamment)
- M. le Maire évoque la coupure d'électricité du jeudi 12 mai pendant 2 heures : celle-ci n'est pas liée aux travaux de la Renarde mais à un souci sur Aix les Bains.
- Des cimaises vont être mises en place dans le hall de la mairie en vue de pouvoir exposer des peintures selon une convention proposée par le maire et à valider par les élus.
- La commission communale des impôts s'est réunie ce jour : il s'agit d'évaluer et réévaluer la valeur des biens en fonction des déclarations préalables.
- La signature de l'achat de la parcelle ADTE est signée, la vente à M. REYMOND a été signée également.
- Réunion à 18 h 30 le 19 mai prochain sur le plan communal de sauvegarde.
- M. TRONCY précise le montant de l'enfouissement de la ligne HTA chemin des Gros : 50 000 €.
- Prochaine commission travaux le mercredi 25 mai à 19 h.
- Mme Florence Dunoyer informe pour l'école que les inscriptions scolaires sont en cours et qu'étant donné le nombre d'inscrits il ne sera pas délivré de dérogations.
- M. Jean Marc BORNAND a représenté le Maire à un point presse sur le « fil de l'eau » à Mémard, il s'agissait d'une présentation de la 1<sup>ère</sup> tranche qui sera livrable fin juin, les plantations auront lieu à l'automne. La 2<sup>ème</sup> phase qui concerne la commune devrait être livrable en juin 2012.
- David ROULAND rappelle la cérémonie de la citoyenneté le 21 MAI à 11 h en Mairie. M. le Maire rappelle que cette cérémonie est importante symboliquement pour transmettre les valeurs républicaines et accueillir les jeunes dans leur majorité pour « faire confiance à la jeunesse pour lui donner confiance ».

- M. le Maire rappelle son courrier au maire d'Aix les Bains pour l'étude et la création d'un rond point en lieu et place de la patte d'oie RD48/RD991. Réponse très favorable du maire d'Aix pour conduire une action commune.
- M. le Maire informe de la tenue d'un comité sécheresse en Préfecture de Savoie ce vendredi matin : pour l'instant on est à - 50 % au niveau de la pluviométrie depuis le début d'année. Les mesures de surveillance habituelles sont en vigueur. La situation est préoccupante pour les agriculteurs et l'alimentation en eau potable pose problème dans certains secteurs de Savoie.

Parole aux Saintinois présents. M le Maire donne la parole au public. M. DEGASPERI prend la parole et évoque sa demande de taille de la haie qui déborde sur le chemin de la Renarde. M. le Maire précise que cela sera fait dans les prochains jours. M. CARABOEUF évoque aussi des rumeurs de projets lotissements immobiliers au niveau de l'OPAC. M. FLAN précise qu'il y a un projet qui a été déposé sur le bout du lotissement de l'OPAC ce projet est bloqué par le POS actuel. Une discussion est en cours pour réétudier le projet. Il s'agit de 4 petits collectifs : 3 sur Brison St Innocent et 1 sur Aix les Bains (au total 9 logements). Au niveau architecture c'est contemporain : 2 appartements par collectif, avec des toits terrasses, de forme moderne.... M. FLAN précise que cette forme d'architecture à l'avantage d'être moins haute (pas plus de 6 mètres) qu'avec des pans de toiture. Les toits terrasses sont autorisés au POS... La question de la sécurité du chemin de la Renarde est au centre de la question précise M. BERNARDINI. M. le Maire explique qu'il a demandé que dans le cadre du PLU on étudie la question de l'esthétisme. Dans le POS actuel il y a surtout des distances et des densités à respecter. Il précise que l'ABF a des pouvoirs sur la commune car on est en site inscrit. Pour le maire, il est nécessaire d'établir un référentiel dans le cadre du futur PLU pour préserver un cadre harmonieux, ce que les outils actuels ne permettent pas véritablement.